

Introduction

Danièle FRABOULET et Michel MARGAIRAZ

Dans ce quatrième et ultime ouvrage, issu du programme de recherche interdisciplinaire et international sur les organisations patronales en Europe, on se propose d'étudier plus précisément la place tenue par ces organisations dans la régulation des activités économiques et financières.

Les étapes précédentes (à savoir une journée d'études et trois colloques publiés chez ce même éditeur¹) ont notamment mis en évidence la grande variété des organisations patronales : diversité des secteurs, des fonctions exercées et des services fournis, variété des échelles d'intervention (locale, régionale, nationale, internationale). Ces volumes ont également éclairé leur rôle dans la construction et l'affirmation des identités professionnelles et sectorielles ainsi que l'intensité de leurs interactions avec les pouvoirs publics. Le choix du temps long de l'industrialisation, plus de deux siècles, a permis de s'interroger sur les liens entre l'évolution des organisations patronales et les fluctuations conjoncturelles ou les mutations structurelles des économies capitalistes : transformation du rôle et de la forme de l'État ainsi que des structures des firmes, élargissement des marchés, avancées et reculs des échanges internationaux, modification des équilibres intra et intersectoriels de la première à la seconde voire à la troisième industrialisation, etc.

Pour la période initiale de genèse et d'apprentissage des organisations patronales dans le premier ou le second XIX^e siècle, les recherches publiées ont notamment mis en évidence deux phénomènes assez mal connus jusque-là. D'abord, l'importance, à l'échelle surtout locale et régionale, des fonctions économiques des premières organisations patronales, longtemps sous-estimées par les chercheurs ou réduites à *lobbying* en faveur du protectionnisme ou du libre-échange. Ces fonctions

1. Nous renvoyons sans les reproduire ici aux différentes références bibliographiques thématiques qui figurent dans les notes des introductions des ouvrages précédents, issus de la présente recherche : FRABOULET D. et VERNUS P. (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe, 19^e-20^e siècles*, Rennes, PUR, 2012 ; FRABOULET D., DRUELLE-KORN C. et VERNUS P. (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique. Europe XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2013 ; FRABOULET D., HUMAIR C. et VERNUS P. (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, PUR, 2014. S'y ajoute la publication des contributions à la session organisée au Congrès mondial d'histoire économique (XVIth WEHC 9-13 juillet 2012, université de Stellenbosch, Afrique du Sud) : FRABOULET D., LOCATELLI A. M. et TEDESCHI P. (dir.), *Historical and International Comparison of Business Interest Associations (19th-20th Centuries)*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

s'avèrent fréquemment plus précoces que les fonctions sociales, qui, elles, semblent s'affirmer simultanément dans plusieurs pays à partir des années 1890, en particulier face à la double montée du mouvement ouvrier et des législations sociales. Deuxième apport, on a pu constater la multiplication des organisations patronales dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

De surcroît, dans les travaux historiques des années 1960-1980, l'action collective des patrons était souvent réduite à l'agrégat de leurs intérêts économiques et financiers individuels, n'assignant à leurs organisations qu'une fonction marginale dans la régulation économique. Certains chercheurs s'interrogeaient également sur la nature du capitalisme, capitalisme libéral *versus* capitalisme organisé s'inscrivant après la Seconde Guerre mondiale dans les débats sur le néo-corporatisme comme mode de fonctionnement des démocraties occidentales et cadre de la croissance économique des Trente Glorieuses. Or, des études plus récentes ont montré que la stratégie des organisations patronales, à tous les niveaux, n'était pas seulement déterminée « par la pression des forces du marché ou par un intérêt de classe monolithique mais qu'elle manifest[ait] une autonomie d'action résultant de la diversité des positions idéologiques et des coalitions d'intérêts² », selon l'évolution conjoncturelle à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Les auteurs réunis ici entendent par « régulation », non pas l'acceptation restreinte de réglementation de l'activité économique par l'État, mais une combinaison institutionnelle contribuant à la reproduction d'une formation économique donnée, compte tenu des structures financières, économiques, sociales et politiques en vigueur. Au total, une forme de *cohérence institutionnelle d'ensemble*. Elle se manifeste comme un système hiérarchisé d'institutions, de normes et de règles, plus ou moins complémentaires ou cohérentes, variables dans le temps et dans l'espace, et situées à différentes échelles de territoires et/ou de groupes d'acteurs sociaux³.

Dans cette perspective, l'objet de ces études consiste pour partie à préciser quelle place tiennent les organisations patronales dans l'élaboration, la persistance ou la mise en question de ces systèmes et comment elles contribuent à la définition des différents types de règles hiérarchisées, qui contribuent à la construction

2. VERNUS P. (dir.), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIX^e-XX^e siècles)*, Cahier du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, n° 1, université Lumière-Lyon 2, 2002, p. 20.

3. Sur l'autorégulation et la régulation, citons parmi d'autres E. Gruner, politologue et historien suisse qui explique les contradictions entre formes de régulations privées et publiques (GRUNER E., *Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie*, Erlanbach/Zurich, Eugen Rentse Verlag, 1956; GRUNER E., « 100 Jahre Wirtschaftspolitik. Etappen des Interventionismus in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, vol. 100, 1964, p. 3-70); B. Hotz a mené une étude pionnière sur les politiques de régulation de la concurrence (HOTZ B., *Politik zwischen Staat und Wirtschaft*, Diessenhofen, Rüegger, 1979); STRECK W. et SCHMITTER P. C., *Private Interest Government and Public Policy*, Beverly Hills/Londres, Sage Publications, 1985; SCHMITTER P. C. et LANZALACO L., « Regions and the Organization of Business Interests », in COLEMAN W. D. et JACEK H. (dir.), *Regionalism, Business Interests and Public Policy*, Londres, Sage Publications, 1989, p. 201-230; BALDWIN R. et CAVE M., *Understanding Regulation. Theory, Strategy, and Practice*, Oxford, Oxford University Press, 1999; STRECK W., GROTE J., SCHNEIDER V. et VISSER J. (dir.), *Governing Interests*, Londres/New York, Routledge, 2006; LANZALACO L., « Business Interest Associations », in JONES G. et ZEITLIN J. (dir.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 293-315; BALDWIN R., CAVE M. et LODGE M. (dir.), *The Oxford Handbook of Regulation*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

des marchés et encadrent la production et l'échange de biens et services, ainsi que leur financement. Cette place est-elle fonction de la puissance de l'organisation mesurable par le nombre de ses adhérents, le ou les secteur(s) représenté(s), la conjoncture, l'espace couvert – représentation régionale, nationale, internationale ?

Dans quels domaines précis les organisations patronales sont-elles intervenues (droit codifié, usages commerciaux, normes techniques, labels de qualité, organisation du travail, des salaires ou de la protection sociale, régulation de la concurrence, etc.) ? Plus particulièrement, nous avons tenté de définir l'éventail des règles et des normes élaborées par celles-ci, et/ou d'évaluer leur contribution respective à cette élaboration, que ce soit au niveau international, national, de l'espace régional ou local, du secteur ou de la profession. Nous avons souhaité que soient éclairés l'évolution de leurs modalités et types d'intervention et les processus selon lesquels, à différents niveaux, ces organisations parviennent – ou ne parviennent pas –, à concilier les intérêts économiques par nature concurrents, voire divergents de leurs adhérents, intérêts qu'elles contribuent d'ailleurs à définir. On a pu aborder la question, fortement renouvelée depuis les deux dernières décennies, de savoir si les organisations patronales tentent ou non d'institutionnaliser et de stabiliser dans la durée leurs modalités de régulation sous la forme d'une entente ou d'un cartel, en particulier à l'échelle internationale.

Cela a aussi conduit également à mesurer les modalités et l'efficacité relative des formes d'organisation et de sanction à l'égard des dissidents et le poids relatif de ces derniers. On s'est en effet demandé comment et dans quelle mesure les organisations ont réussi à faire respecter les règles qu'elles ont contribué à établir (intervention des pouvoirs publics, délégation de pouvoir coercitifs par ces derniers, puissance de marchés des adhérents les plus puissants, etc.). De quelle manière ont-elles participé à la modification du contenu, de la hiérarchie et du poids relatifs des règles ? Quels ont été les facteurs qui les y ont menées (élargissement des marchés et intensification des échanges internationaux ou au contraire, dans l'entre-deux-guerres, leur repli ; transformations politiques ; guerres ; crises ; modification des formes de concurrences...) ? Autrement dit, a-t-on pu mesurer l'*efficacité relative* des organisations patronales sur le plan national, et également européen, selon la conjoncture économique et politique, selon les branches, selon les enjeux ? Par exemple, quels ont été les liens entre l'activité concrète des organisations patronales et la croissance économique, les capacités d'innovation, les coûts de transaction, ou la gouvernance des entreprises ? En retour, cette évolution du mouvement de la régulation et des règles qu'il engendre a-t-elle consolidé ou reconfiguré les organisations patronales dans leurs structures internes et dans leurs fonctions ? A-t-elle eu des effets sur leur fonctionnement ? S'est-il établi de nouvelles hiérarchies entre les organisations nationales et internationales ?

Les réponses proposées à ces questionnements ont été regroupées en deux parties.

La première d'entre elles aborde le rôle de l'État et du marché. Dans un premier temps, les chercheurs s'interrogent sur la collaboration ou non des organisations patronales avec l'État. Trois communications apportent des éléments nouveaux

sur ces rapports au XIX^e siècle au travers de l'industrie textile. Une première étude analyse les réactions de la Société industrielle de Mulhouse, société savante créée en 1826, face à la lente gestation de la législation sur le travail des enfants (1827-1841), réactions relevant davantage de soucis économiques que moraux. Une deuxième s'intéresse au rôle de l'Union des marchands de soie et des chambres syndicales des fabricants de soieries de la région de Lyon dans la régulation de la profession : mise en place de règles pour réduire les coûts de transaction, de normes sur la qualité des soies, d'arbitrage commercial, etc. La troisième étude prend l'exemple du cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing qui ont produit au tournant du siècle, par l'intermédiaire de leurs organisations, une réglementation de plus en plus contraignante.

Le XX^e siècle fait l'objet de deux interventions axées sur la métallurgie entendue ici au sens large. Le Syndicat des fondeurs sur modèle des Ardennes (SFMA), étudié de 1891 à 1968, s'organise dans un premier temps pour faire face aux syndicats ouvriers et aux fins de s'entendre sur les tarifs. Puis face aux difficultés au lendemain de la Première Guerre mondiale, il s'engage « dans une organisation prônant une idéologie corporatiste affirmée ». À partir de 1950, les ententes sont démantelées, un nouveau partenariat est mis sur pied avec l'État, leur organisation devant s'adapter au cadre libéral. Dans l'industrie européenne des câbles, l'*International Cable Development Corporation* a pu imposer, du fait du faible nombre d'acteurs, des normes techniques, des contingents nationaux, des *quotas* d'exportation ainsi que le contrôle des prix.

Enfin, le secteur tertiaire à l'articulation des XIX^e et XX^e siècles est illustré par l'exemple de l'hôtellerie en Suisse et en Italie. Les organisations patronales suisses ont voulu réguler la concurrence avec le soutien de l'État, surtout à partir de 1900 afin d'optimiser leur retour sur investissement. L'Association italienne des hôteliers a tenté d'autoréguler la profession, en particulier à travers la tentative de contrôler le marché du travail et de réduire la concurrence par la publicité des prix. Sous le fascisme, le rôle de l'État a été renforcé, sans pour autant exclure totalement l'organisation patronale des processus de régulation.

Dans un deuxième temps, est examiné le rôle des organisations faïtières dans deux pays, l'Allemagne et la Belgique, ainsi qu'à l'échelle de la (petite) Europe. Le capitalisme allemand manifestant une confiance limitée dans les forces du libre marché, les organisations patronales dans leur ensemble ne sont pas hostiles à la régulation de la concurrence dans la mesure où ce sont elles qui en ont la maîtrise. Toutefois entre 1945 et 1957, il leur est difficile de définir des positions communes. En Belgique, la régulation dans le secteur de la distribution a fait l'objet de batailles entre les organisations : protection du petit commerce face à la grande distribution. Les Associations de défense des petites entreprises (ADPE), oscillant entre la défense de la liberté entrepreneuriale et celle de la protection des petites entreprises en période de stagnation, de crise et d'une concurrence croissante avec les grands magasins, accompagnèrent en fait l'évolution du commerce de détail, car elles se sentaient de plus en plus liées aux groupes représentant les intérêts de la grande industrie et du commerce.

La dernière contribution analyse la part des associations patronales sidérurgiques dans la définition des règles du marché au sein de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) à partir de deux exemples nationaux, ceux de l'Italie et du Luxembourg. La forte activité de *lobbying* auprès de la Haute Autorité située à Luxembourg avait pour objectifs d'obtenir les meilleures conditions d'entrée sur le nouveau marché sidérurgique, particulièrement lors de la rédaction des règles techniques.

La deuxième partie s'intéresse à la régulation économique et financière par branche et par secteurs.

En premier lieu, l'étude des secteurs bancaires et financiers au ^{xx}e siècle en Espagne, en Grande-Bretagne, en France et en Suisse. Selon les spécificités nationales, les tentatives des diverses formes de régulation bancaire, monétaire ou financière s'effectuent, de la part des organisations patronales spécialisées, *avec* (ou *contre*) les États, et notamment les autorités monétaires : c'est le cas en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Dans le cas helvétique, l'Association suisse des banquiers (ASB) la cartellisation bancaire est assurée *sans* l'État par le corporatisme bancaire crée pour partie à cet effet et, en l'occurrence particulièrement efficace des années 1910 au début des années 1990.

Ensuite, est étudiée l'implication des organisations patronales agricoles dans la régulation des marchés, au travers de l'étude de deux filières fort importantes économiquement et précocement organisées dans les trois pays européens à fort potentiel agricole, l'Espagne, la France et l'Italie. Est d'abord présenté le rôle des syndicats agricoles spécialisés lors des crises économiques, avec l'exemple des confédérations de vignerons en France et en Espagne au début du ^{xx}e siècle, puis celui de l'Association générale des producteurs de blé en France de 1924 à 1940. Dans le cas italien, les confédérations agricoles sont confrontées, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au problème de la réforme agraire et de la politique agricole commune.

Un exemple d'outre-Atlantique nous expose enfin la manière dont les organisations patronales influençaient la régulation économique via leur participation au règlement de certains aspects sociaux du travail dans le secteur de la transformation de l'aluminium au Québec le dialogue du Réseau Trans-Al avec ses adhérents pour leur faire accepter un certain nombre de règles.

Les témoignages de deux représentants de puissantes organisations patronales françaises, M. Jean-Pierre Fine, secrétaire général de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie et M. Jérôme Frantz, président de la Fédération des industries mécaniques, viennent *in fine* éclairer, de l'intérieur, les multiples contraintes et obstacles qui peuvent compliquer les marges de manœuvre des organisations patronales pour assurer la régulation de la branche, compte tenu de la grande hétérogénéité des entreprises relevant de la métallurgie et de la mécanique.